

## PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

## PARLEMENT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

## PARLEMENT DE WALLONIE

### BULLETIN DES TRAVAUX

Jeudi 15 février 2024 à 14h00

### COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE

La commission interparlementaire s'est réunie à 14h15 sous les présidences successives de M. Luc Vancauwenberge, doyen d'âge, et de M. Laurent Léonard, président de la commission interparlementaire.

1. **Proposition de décret conjoint de la Communauté française, de la Commission communautaire française et de la Région wallonne, modifiant l'accord de coopération du 30 janvier 2014 entre la Communauté française, la Commission communautaire française et la Région wallonne portant création d'une commission de Déontologie et d'Ethique**  
doc. PFWB 589 (2023-2024) n°s 1 et 2  
doc. PFB 133 (2023-2024) n°s 1 à 3  
doc. PW 1439 (2023-2024) n°s 1 à 3

### Décisions

- La commission a adopté son règlement d'ordre intérieur.
- La commission a nommé son Bureau :
  - M. Laurent Léonard, M. Luc Vancauwenberge et M. Christophe Bastin ont été élus respectivement présidents de la délégation Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Parlement francophone bruxellois et du Parlement wallon.
  - M. Laurent Léonard a été élu président de la commission interparlementaire. M. Luc Vancauwenberge et M. Christophe Bastin ont été élus respectivement premier vice-président et deuxième vice-président de la commission interparlementaire.
  - M. Mathieu Daele, Mme Isabelle Emmery et Mme Sabine Laruelle ont été désignés respectivement rapporteurs de la délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Parlement francophone bruxellois et du Parlement wallon.

- La commission a entendu les exposés introductifs de M. Stéphane Hazée, de M. Jean-Paul Wahl et de Mme Sabine Roberty, co-auteurs de la proposition de décret conjoint.
- La commission a clôturé la discussion générale.
- La commission a procédé à la discussion et au vote des articles.

○ L'amendement n° 1 a été adopté par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 5 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement wallon.

L'amendement n° 2 a été adopté par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 5 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement wallon.

L'article 1<sup>er</sup>, tel qu'amendé, a été adopté par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 5 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement wallon.

○ L'amendement n° 3 a été adopté par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 5 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement wallon.

L'article 2, tel qu'amendé, a été adopté par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 5 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement wallon.

○ L'article 3 a été adopté par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 5 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement wallon.

○ L'amendement n° 4 a été adopté par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 5 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement wallon.

L'article 4, tel qu'amendé, a été adopté par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 5 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement wallon.

○ L'article 5 a été adopté par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 5 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement wallon.



- L'ensemble de la proposition de décret de la Communauté française, de la Commission communautaire française et de la Région wallonne, modifiant l'accord de coopération du 30 janvier 2014 entre la Communauté française, la Commission communautaire française et la Région wallonne portant création d'une commission de Déontologie et d'Ethique, tel qu'amendé, a été adopté par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 5 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement wallon.
- La commission a fait confiance aux présidents et aux rapporteurs de chaque délégation pour l'élaboration du rapport.

## 2. Divers

p.m.

### Ont participé aux travaux :

- Délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : M. Mathieu Daele, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Sabine Laruelle, M. Laurent Léonard (président), M. Julien Matagne, Mme Sophie Mangoni, Mme sabine Roberty, Mme Françoise Schepmans, et M. Matteo Segers.
- Délégation du Parlement francophone bruxellois : Mme Leila Agic, Mme Aurélie Czekalski, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban, M. Sadik Köksal (supplée M. Gaëtan Van Goidsenhoven, excusé), M. Ahmed Mouhssin (supplée M. John Pitseys), Mme Farida Tahar, M. Luc Vancauwenberge (président) et M. Michael Vossaert (supplée M. Marc Loewenstein, excusé).
- Délégation du Parlement wallon : M. Christophe Bastin (président), M. Stéphane Hazée, M. Mourad Sahli, M. Laszlo Schonbrodt et M. Jean-Paul Wahl.